

Canton de VONNAS

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 13
Nombre de Conseillers présents : 8
Nombre de Conseiller absent : 4
Pouvoirs : 1
Date de la Convocation : 09/12/25
Date d'affichage : 09/12/25

Procès-verbal du Conseil Municipal
Séance du Jeudi 18 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le dix-huit décembre à dix-neuf heure trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur BOYER Dominique, Maire.

Etaient présent aux côtés de Monsieur BOYER Dominique : Mmes MARMIER Noëlle, DUFRESNE Anna, WEBER Corinne, M GABILLET François, TEPPE Sébastien, DREYFUS Eric et VARLET Geoffrey.

Pouvoir : BIGOT Agnès a donné procuration à Mme MARMIER Noëlle,

Était absente : Mmes TOURNIER Nathalie, PAYET Marie-Béatrice et VERNUSSE Céline, et M GONNARD Pierre

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., Mme BIGOT Agnès été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 13/10/2025
- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commissions Communales
- Délibération : FINANCES – Attribution de compensation définitives 205
- Délibération : FINANCES – Approbation du montant de l'attribution de compensation 2026 – Pacte de Solidarité Jeunesse 2^{ème} année
- Questions diverses

Monsieur le Maire passe à l'examen l'ordre du jour.

*** Approbation du Conseil Municipal du 13/10/2025**

M. Le Maire demande s'il y a des remarques concernant le compte rendu du Conseil Municipal du 13/10/2025 ; aucune observation est faite, ce dernier est approuvé à l'unanimité des membres présents.

*** Délibérations**

Délibération n°25054 : FINANCES - Attribution de compensation définitives 2025

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la co-construction d'un Pacte Solidarité Jeunesse tout au long de l'année 2024 a mené à proposer de financer les futurs coûts de fonctionnement à charge de la Communauté de communes par une hausse progressive de la fiscalité communautaire, combinée à une contribution des communes par prélèvement sur les attributions de compensation ;

Considérant que ce financement via les attributions de compensation (AC) a été acté en 6 années et nécessite une révision libre des attributions de compensation chaque année.

Vu la délibération numéro 20241216-25DCC en date du 16 décembre 2024, par laquelle le Conseil Communautaire avait proposé une révision libre des Attributions de Compensation de la Communauté de Communes à ses communes membres, au titre de l'année 2025, tenant compte de la volonté des communes de participer à l'effort financier découlant du Pacte Solidarité Jeunesse ;

Considérant que cette révision libre a été validée par 15 communes sur 18 du territoire de la Communauté de Communes de la Veyle ;

Vu la délibération N° 25003 en date du 27 février 2025 par laquelle le Conseil Municipal de Cruzilles-les-Mépillat a délibéré défavorablement à la révision libre des attributions de compensation 2025 ;

Vu la délibération numéro 20251117-21 DCC en date du 17 novembre 2025, par laquelle le Conseil Communautaire a tenu compte de cette décision et a ainsi approuvé les montants révisés définitifs pour 2025 au titre de la révision libre des attributions de compensation ;

Considérant que chaque commune doit désormais délibérer sur le montant révisé d'attribution de compensation pour 2025 qui la concerne ;

Considérant que pour Cruzilles-les Mépillat le montant est le suivant :

Attribution de compensation 2024	Pacte Solidarité Jeunesse « Montant à défalquer pour 2025	Montant d'attribution de compensation 2025 proposé	Pacte Solidarité Jeunesse - Montants non défalqués 2025	Attribution de compensation définitive 2025
6 240,51 €	-2 227,65	4 012,86	+ 2 227,65	6 240,51

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré, à 8 CONTRE et 1 POUR,

REFUSE le montant qui sera versé par la Communauté de communes de la Veyle à la commune au titre de l'attribution de compensation pour l'année 2025.

Délibération n°25055 : FINANCES - Approbation du montant de l'attribution de compensation 2026 - Pacte de Solidarité Jeunesse 2^{ème} année

Vu le Code général des impôts, et notamment son article 1609 nonies ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Considérant que la co-construction d'un Pacte Solidarité Jeunesse tout au long de l'année 2024 a mené à proposer de financer les futurs coûts de fonctionnement à charge de la Communauté de communes par une

hausse progressive de la fiscalité communautaire, combinée à une contribution des communes par prélèvement sur les attributions de compensation ;

Considérant que ce financement via les attributions de compensation (AC) a été acté en 6 années et nécessite une révision libre des attributions de compensation chaque année ;

Vu la délibération numéro 20241216-25DCC en date du 16 décembre 2024, par laquelle le Conseil Communautaire avait proposé une révision libre des Attributions de Compensation, au titre de l'année 2025, tenant compte de la volonté des communes de participer à l'effort financier découlant du Pacte Solidarité Jeunesse ;

Vu la délibération numéro 25003 en date du 27 février 2025 par laquelle le Conseil Municipal de Cruzilles-les-Mépillat a délibéré défavorablement à la révision libre des attributions de compensation 2025 ;

Vu la délibération numéro 20251117-21 DCC en date du 17 novembre 2025, par laquelle le Conseil Communautaire a tenu compte de cette décision et a ainsi approuvé les montants révisés définitifs pour 2025 au titre de la révision libre des attributions de compensation ;

Vu la délibération numéro 20251117-22 DCC en date du 17 novembre 2025, par laquelle le Conseil Communautaire a fixé les Attributions de Compensations prévisionnelles au titre de l'année 2026 ;

Considérant que chaque commune doit désormais délibérer sur le montant des Attributions de Compensations prévisionnelles au titre de l'année 2026 qui la concerne ;

Considérant que pour Cruzilles-les-Mépillat, le montant est le suivant :

Attribution de compensation 2025 définitif	Pacte Solidarité Jeunesse - Montant à défalquer pour 2026	Pacte Solidarité Jeunesse - Montants non défalqués 2025	Proposition d'attribution de compensation prévisionnelle 2026
6 240,51 €	- 2 283,67 €	- 2 227,65 €	1 729,19 €

Le Conseil municipal,
Après en avoir délibéré, 8 CONTRE et 1 POUR,

REFUSE le montant qui sera versé par la Communauté de communes de la Veyre à la commune au titre de l'attribution de compensation pour l'année 2026.

*** Compte-rendu de réunions**

✓ *SMIDOM*

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 14 novembre et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical n°38 du 3 octobre 2025
2. Délibération tarifications des abris-bacs biodéchets
3. Délibération instaurant le télétravail
4. Délibération adoption du règlement intérieur
5. Délibération validation du Document Unique
6. Délibération extinction de créance et admission en non-valeur
7. Délibération organisant la reconduction de la télétransmission des actes
8. Délibération autorisant le recrutement d'un CDD pour remplacement
9. Délibération autorisant le Président à signer un contrat d'assistance avec la société Espelia pour une étude d'opportunité et stratégie d'évolution vis-à-vis d'Organom

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 12 décembre et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Approbation du compte-rendu du comité syndical n°39 du 14 novembre 2025
2. Délibération évolution des tarifs 2026 de la Redevance Incitative
3. Délibération extinction de créance

✓ *Conseil communautaire*

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs à la dernière réunion qui a eu lieu le 17 novembre et dont l'ordre du jour était le suivant ;

1. Attractivité – transition écologique, agriculture et biodiversité
 - a. Signature d'une convention partenariale pour la mise en œuvre de l'Appel à Projet Eau Biodiversité de l'AERMC
 - b. Soutien de la filière « avicole » : convention d'objectifs avec l'association « Roule ma Poule » pour la promotion des races avicoles anciennes
2. Attractivité du territoire et développement économique
 - a. Reversement de la taxe d'aménagement sur la commune de Crottet – Zones d'activités de « Mâcon Est » et « La Fontaine »
 - b. Aide à l'immobilier d'entreprise : attribution d'une aide pour l'extension de l'entreprise GUICHARDET SARL à Vonnas
3. Mobilité
 - a. Attribution de subvention en nature : fourniture de stationnement et d'abris vélo aux communes du territoire
4. Services aux publics et aux familles
 - a. Avenant à la délégation de service public de la crèche de Vonnas
 - b. Modification de la grille tarifaire du camp de ski 2026
 - c. Attribution d'un fonds de concours de Grièges à la CCV pour l'action ado 2022-2025
5. Eau et assainissement
 - a. Fixation des redevances d'assainissement collectif
 - b. Fixation de la redevance pour performance des systèmes d'assainissement collectif pour le compte de l'Agence de l'eau pour 2026
 - c. Avenant aux contrats de délégation de service public assainissement pour les communes de Crottet, Pont-de-Veyle et Vonnas
 - d. Programmation pluriannuelle de l'assainissement collectif
 - e. Remboursement de la redevance « assainissement collectif »
 - f. Statuts du Syndicat Mixte Veyle Vivante
6. Tourisme
 - a. Vote des tarifs 2026 du camping de Cormoranche et du camping du Renom à Vonnas
 - b. Achat d'un mobil home d'occasion au camping du Renom à Vonnas
7. Finances
 - a. Décision budgétaire modificative n°4 du budget principal
 - b. Durée d'amortissement
 - c. Attribution de subvention
 - d. Attribution de compensation définitive 2025
 - e. Attribution de compensation prévisionnelle 2026 (pacte solidarité jeunesse 2^{ème} tranche)
8. Ressources humaines
 - a. Tableau des emplois

- b. Présentation d Rapport Social Unique
- c. Mise en œuvre des directives relative aux prestations sociales complémentaires.
- d. Subventions entre budgets

✓ *Syndicat d'eau potable*

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs du Syndicat d'eau Potable Bresse Dombes Saône, sur le rapport sur le prix et la qualité du service en 2024

1. Rapport sur le Prix et la Qualité du Service
 - a. Présentation du service
 - i. Périmètre, Population
 - ii. 8 captages
 - iii. 21 réservoirs
 - iv. 2 stations de traitement
 - v. Abonnés
 - vi. Distribution
 - vii. Volumes
 - viii. Consommations
 - b. Indicateurs de performance
 - i. Rendement
 - ii. Indice Linéaire de Pertes
 - iii. Rendement
 - iv. Qualité de l'eau
 - v. Renouvellement des réseaux
 - vi. Taux d'impayé
 - c. Tarification
 - i. Facture type 120 m3 – au 01/01/2024 et 2025
 - d. Investissements et état de la dette
 - i. CA 2024
2. Rapport annuel sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable – exercice 2024
 - a. Indicateurs – synthèse des 5 services
 - i. Présentation du territoire desservi
 - ii. Indicateurs du service
3. Annexe 1 Service DOMBES SAONE
 - a. Caractérisation technique du service
 - i. Présentation du territoire desservi
 - ii. Mode de gestion du service
 - iii. Estimation de la population desservie
 - iv. Nombre d'abonnés
 - v. Eaux brutes
 1. Prélèvement sur les ressources en eau
 - vi. Eaux traitées
 1. Production
 2. Achats d'eaux traitées
 3. Volumes vendus au cours de l'exercice
 4. Autres volumes
 5. Volume consommé autorisé
 6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024
 - vii. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)
 - b. Tarification de l'eau et recettes du service
 - i. Modalités de tarification
 - ii. Facture d'eau type
 - c. Indicateurs de performance

- i. Qualité de l'eau
 - ii. Indice de connaissance et de gestion patrimoine des réseaux
 - iii. Indicateurs de performances du réseau
 - 1. Rendement du réseau de distribution
 - 2. Indice linéaire des volumes non comptés
 - 3. Indice linéaire de pertes en réseau
 - 4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
 - iv. Indice d'avancement de protection des ressources en eau
 - v. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées
 - vi. Délai maximal d'ouverture des branchements
 - vii. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
 - viii. Taux de réclamations
- 4. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
 - a. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité
 - b. Opérations de coopération décentralisée
- 5. Tableau récapitulatif des indicateurs
- 6. Annexe 2 service Montmerle et environs
 - a. Caractérisation technique du service
 - i. Présentation du territoire desservi
 - ii. Mode de gestion du service
 - iii. Estimation de la population desservie
 - iv. Nombre d'abonnés
 - v. Eaux brutes
 - 1. Prélèvement sur les ressources en eau
 - vi. Eaux traitées
 - 1. Production
 - 2. Achats d'eaux traitées
 - 3. Volumes vendus au cours de l'exercice
 - 4. Autres volumes
 - 5. Volume consommé autorisé
 - 6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024
 - vii. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)
 - b. Tarification de l'eau et recettes du service
 - i. Modalités de tarification
 - ii. Facture d'eau type
 - c. Indicateurs de performance
 - i. Qualité de l'eau
 - ii. Indice de connaissance et de gestion patrimoine des réseaux
 - iii. Indicateurs de performances du réseau
 - 1. Rendement du réseau de distribution
 - 2. Indice linéaire des volumes non comptés
 - 3. Indice linéaire de pertes en réseau
 - 4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
 - iv. Indice d'avancement de protection des ressources en eau
 - v. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées
 - vi. Délai maximal d'ouverture des branchements
 - vii. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
 - viii. Taux de réclamations
 - d. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
 - i. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité
 - ii. Opérations de coopération décentralisée
 - e. Tableau récapitulatif des indicateurs

- 7. Annexe 3 service Renom Chalaronne
 - a. Caractérisation technique du service
 - i. Présentation du territoire desservi
 - ii. Mode de gestion du service
 - iii. Estimation de la population desservie
 - iv. Nombre d'abonnés
 - v. Eaux brutes
 - 1. Prélèvement sur les ressources en eau
 - vi. Eaux traitées
 - 1. Production
 - 2. Achats d'eaux traitées
 - 3. Volumes vendus au cours de l'exercice
 - 4. Autres volumes
 - 5. Volume consommé autorisé
 - 6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024
 - vii. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)
 - b. Tarification de l'eau et recettes du service
 - i. Modalités de tarification
 - ii. Facture d'eau type
 - c. Indicateurs de performance
 - i. Qualité de l'eau
 - ii. Indice de connaissance et de gestion patrimoine des réseaux
 - iii. Indicateurs de performances du réseau
 - 1. Rendement du réseau de distribution
 - 2. Indice linéaire des volumes non comptés
 - 3. Indice linéaire de pertes en réseau
 - 4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
 - iv. Indice d'avancement de protection des ressources en eau
 - v. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées
 - vi. Délai maximal d'ouverture des branchements
 - vii. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
 - viii. Taux de réclamations
 - d. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
 - i. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité
 - ii. Opérations de coopération décentralisée
 - e. Tableau récapitulatif des indicateurs
- 8. Annexe 4 service Renom Veyle
 - a. Caractérisation technique du service
 - i. Présentation du territoire desservi
 - ii. Mode de gestion du service
 - iii. Estimation de la population desservie
 - iv. Nombre d'abonnés
 - v. Eaux brutes
 - 1. Prélèvement sur les ressources en eau
 - vi. Eaux traitées
 - 1. Production
 - 2. Achats d'eaux traitées
 - 3. Volumes vendus au cours de l'exercice
 - 4. Autres volumes
 - 5. Volume consommé autorisé
 - 6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024
 - vii. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)

- b. Tarification de l'eau et recettes du service
 - i. Modalités de tarification
 - ii. Facture d'eau type
 - c. Indicateurs de performance
 - i. Qualité de l'eau
 - ii. Indice de connaissance et de gestion patrimoine des réseaux
 - iii. Indicateurs de performances du réseau
 - 1. Rendement du réseau de distribution
 - 2. Indice linéaire des volumes non comptés
 - 3. Indice linéaire de pertes en réseau
 - 4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
 - iv. Indice d'avancement de protection des ressources en eau
 - v. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées
 - vi. Délai maximal d'ouverture des branchements
 - vii. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
 - viii. Taux de réclamations
 - d. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
 - i. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité
 - ii. Opérations de coopération décentralisée
 - e. Tableau récapitulatif des indicateurs
- 9. Annexe 5 service Veyle Chalaronne
 - a. Caractérisation technique du service
 - i. Présentation du territoire desservi
 - ii. Mode de gestion du service
 - iii. Estimation de la population desservie
 - iv. Nombre d'abonnés
 - v. Eaux brutes
 - 1. Prélèvement sur les ressources en eau
 - vi. Eaux traitées
 - 1. Production
 - 2. Achats d'eaux traitées
 - 3. Volumes vendus au cours de l'exercice
 - 4. Autres volumes
 - 5. Volume consommé autorisé
 - 6. Bilan des volumes mis en œuvre dans le cycle de l'eau potable en 2024
 - vii. Linéaire de réseaux de desserte (hors branchements)
 - b. Tarification de l'eau et recettes du service
 - i. Modalités de tarification
 - ii. Facture d'eau type
 - c. Indicateurs de performance
 - i. Qualité de l'eau
 - ii. Indice de connaissance et de gestion patrimoine des réseaux
 - iii. Indicateurs de performances du réseau
 - 1. Rendement du réseau de distribution
 - 2. Indice linéaire des volumes non comptés
 - 3. Indice linéaire de pertes en réseau
 - 4. Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable
 - iv. Indice d'avancement de protection des ressources en eau
 - v. Taux d'occurrence des interruptions de service non-programmées
 - vi. Délai maximal d'ouverture des branchements
 - vii. Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente
 - viii. Taux de réclamations

- d. Actions de solidarité et de coopération décentralisée dans le domaine de l'eau
 - i. Abandons de créance ou versements à un fonds de solidarité
 - ii. Opérations de coopération décentralisée
- e. Tableau récapitulatif des indicateurs

✓ *Comité de jumelage Veyle-Straubenhardt*

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs de l'assemblée générale du comité de jumelage Veyle-Straubenhardt, l'ordre du jour étant le suivant :

1. Rapport moral et d'activité
2. Cours d'Allemand
3. Bilan financier
4. Projets 2026
5. Renouvellement du tiers sortant

✓ *Assemblée générale de la SCOL*

Monsieur BOYER Dominique, Maire, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs de l'assemblée générale du comité de la SCOL du 2 décembre, l'ordre du jour étant le suivant :

1. Présentation du Conseil d'administration
2. Bilan des différentes commissions
 - a. Piscine
 - b. Kayak
 - c. Matériel EDUC Gym
 - d. Lots SCOL
3. Projet culturel et artistique de l'année passée et en cours
4. Bilan financier
5. Remerciements

* Informations et Questions diverses

- INSEE : la population s'élève à 1 006 habitants
- Marche de Noël : tous les commerçants ont bien fonctionné.
- Vœux : Les vœux seront le 03/01 à 18h30
- Madame Weber : informe qu'une habitante lui a suggéré que pour le bien être des habitants, d'installer sous les halles du matériel sportif afin que tous les habitants puissent les utiliser gratuitement. L'idée n'est pas retenue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h48

Le Secrétaire
Noëlle MARMIER



Fait à CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT,
Le 18 décembre 2025
Le Maire,
Dominique BOYER

